

Annexe à la délibération n° DCS 2015-11 du 03/04/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

25840315300020

SM du Bassin de Vie d'Avignon

Numéro SIRET : 25840315300020

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE D'AVIGNON

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget SMBVA

ANNEE 2015

Code INSEE 84092	SM du Bassin de Vie d'Avignon Budget SMBVA	BP 2015
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	293 132
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1,60	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2,21	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,70	0,00
5	Encours de dette/population	1,21	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	40,62%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	79,12%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	31,50%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	54,64%	0,00%

1 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

## I - INFORMATIONS GÉNÉRALES

I

## MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2014 après le vote du compte administratif 2014.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	688 458,69	688 458,69
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		688 458,69	688 458,69

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	288 483,86	353 752,52
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 65 268,66	(si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		353 752,52	353 752,52
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		1 042 211,21	1 042 211,21

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	102 110,00	0,00	101 960,00	101 960,00	101 960,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	186 375,00	0,00	190 444,67	190 444,67	190 444,67
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	204 600,00	0,00	161 800,00	161 800,00	161 800,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>493 085,00</b>	<b>0,00</b>	<b>454 204,67</b>	<b>454 204,67</b>	<b>454 204,67</b>
66	Charges financières	16 283,53	0,00	14 662,78	14 662,78	14 662,78
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>509 368,53</b>	<b>0,00</b>	<b>468 867,45</b>	<b>468 867,45</b>	<b>468 867,45</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	80 792,28		64 848,64	64 848,64	64 848,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	125 051,85		154 742,60	154 742,60	154 742,60
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>205 844,13</b>		<b>219 591,24</b>	<b>219 591,24</b>	<b>219 591,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>715 212,66</b>	<b>0,00</b>	<b>688 458,69</b>	<b>688 458,69</b>	<b>688 458,69</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

688 458,69

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	676 015,66	0,00	648 847,69	648 847,69	648 847,69
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>676 015,66</b>	<b>0,00</b>	<b>648 847,69</b>	<b>648 847,69</b>	<b>648 847,69</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>676 015,66</b>	<b>0,00</b>	<b>648 847,69</b>	<b>648 847,69</b>	<b>648 847,69</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	39 197,00		39 611,00	39 611,00	39 611,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>39 197,00</b>		<b>39 611,00</b>	<b>39 611,00</b>	<b>39 611,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>715 212,66</b>	<b>0,00</b>	<b>688 458,69</b>	<b>688 458,69</b>	<b>688 458,69</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

688 458,69

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

179 980,24

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	156 900,00	0,00	199 400,00	199 400,00	199 400,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>161 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>204 400,00</b>	<b>204 400,00</b>	<b>204 400,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 691,69	0,00	44 472,86	44 472,86	44 472,86
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>43 691,69</b>	<b>0,00</b>	<b>44 472,86</b>	<b>44 472,86</b>	<b>44 472,86</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>205 591,69</b>	<b>0,00</b>	<b>248 872,86</b>	<b>248 872,86</b>	<b>248 872,86</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	39 197,00		39 611,00	39 611,00	39 611,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>39 197,00</b>		<b>39 611,00</b>	<b>39 611,00</b>	<b>39 611,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>244 788,69</b>	<b>0,00</b>	<b>288 483,86</b>	<b>288 483,86</b>	<b>288 483,86</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 65 268,66

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 353 752,52

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	14 908,15	0,00	134 161,28	134 161,28	134 161,28
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>14 908,15</b>	<b>0,00</b>	<b>134 161,28</b>	<b>134 161,28</b>	<b>134 161,28</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>14 908,15</b>	<b>0,00</b>	<b>134 161,28</b>	<b>134 161,28</b>	<b>134 161,28</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	80 792,28		64 848,64	64 848,64	64 848,64
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	125 051,85		154 742,60	154 742,60	154 742,60
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>205 844,13</b>		<b>219 591,24</b>	<b>219 591,24</b>	<b>219 591,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>220 752,28</b>	<b>0,00</b>	<b>353 752,52</b>	<b>353 752,52</b>	<b>353 752,52</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 353 752,52

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	179 980,24
---	------------

<b>SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA</b>	<b>BP 2015</b>
--	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	101 960,00		101 960,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	190 444,67		190 444,67
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	161 800,00		161 800,00
66	Charges financières	14 662,78	0,00	14 662,78
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	154 742,60	154 742,60
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		64 848,64	64 848,64
Dépenses de fonctionnement - Total		468 867,45	219 591,24	688 458,69

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 688 458,69

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	39 611,00	39 611,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	44 472,86	0,00	44 472,86
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	199 400,00	0,00	199 400,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		248 872,86	39 611,00	288 483,86

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 65 268,66

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 353 752,52

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	648 847,69		648 847,69
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	39 611,00	39 611,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>648 847,69</b>	<b>39 611,00</b>	<b>688 458,69</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

688 458,69

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		154 742,60	154 742,60
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		64 848,64	64 848,64
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>219 591,24</b>	<b>219 591,24</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

134 161,28

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

353 752,52

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>102 110,00</b>	<b>101 960,00</b>	<b>101 960,00</b>
60612	Énergie - Électricité		1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	1 800,00	1 800,00	1 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	150,00	150,00	150,00
6064	Fournitures administratives	4 150,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	200,00	200,00	200,00
6132	Locations immobilières	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	14 000,00	12 000,00	12 000,00
61551	Matériel roulant	500,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	14 000,00	14 000,00	14 000,00
616	Primes d'assurances	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	500,00	500,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	460,00	460,00	460,00
6226	Honoraires	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	200,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	750,00	750,00	750,00
6256	Missions	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6261	Frais d'affranchissement	2 600,00	2 600,00	2 600,00
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	3 500,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 100,00	1 100,00	1 100,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>186 375,00</b>	<b>190 444,67</b>	<b>190 444,67</b>
6218	Autre personnel extérieur	13 500,00	13 500,00	13 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	275,00	275,00	275,00
64111	Rémunération principale	80 000,00	82 236,85	82 236,85
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	2 900,00	2 900,00	2 900,00
64118	Autres indemnités	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 000,00	14 500,00	14 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	25 000,00	26 700,00	26 700,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	500,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 500,00	1 600,00	1 600,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	400,00	432,82	432,82
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	850,00	850,00	850,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	450,00	450,00	450,00
6478	Autres charges sociales diverses	400,00	400,00	400,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>204 600,00</b>	<b>161 800,00</b>	<b>161 800,00</b>
6531	Indemnités	105 000,00	76 800,00	76 800,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	7 500,00	4 800,00	4 800,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6555	Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)	55 000,00	42 600,00	42 600,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	33 600,00	33 600,00	33 600,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>		<b>493 085,00</b>	<b>454 204,67</b>	<b>454 204,67</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>16 283,53</b>	<b>14 662,78</b>	<b>14 662,78</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 141,54	12 525,22	12 525,22
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-358,01	-362,44	-362,44
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 500,00	2 500,00	2 500,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		509 368,53	468 867,45	468 867,45
023	Virement à la section d'investissement	80 792,28	64 848,64	64 848,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	125 051,85	154 742,60	154 742,60
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelle:	125 051,85	154 742,60	154 742,60
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		205 844,13	219 591,24	219 591,24
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior.		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		205 844,13	219 591,24	219 591,24
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		715 212,66	688 458,69	688 458,69

+

RESTES A REALISER 2014 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

688 458,69

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	1 950,77
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 313,21
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-362,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	676 015,66	648 847,69	648 847,69
74751	GFP de rattachement	676 015,66	648 847,69	648 847,69
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		676 015,66	648 847,69	648 847,69
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		676 015,66	648 847,69	648 847,69
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	39 197,00	39 611,00	39 611,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a	39 197,00	39 611,00	39 611,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		39 197,00	39 611,00	39 611,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		715 212,66	688 458,69	688 458,69

+

RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	688 458,69
---	------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	156 900,00	199 400,00	199 400,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	156 400,00	141 400,00	141 400,00
2031	Frais d'études		50 000,00	50 000,00
2033	Frais d'insertion		7 500,00	7 500,00
2051	Concessions et droits similaires	500,00	500,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2184	Mobilier	1 500,00	1 500,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		161 900,00	204 400,00	204 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 691,69	44 472,86	44 472,86
1641	Emprunts en euros	43 691,69	44 472,86	44 472,86
Total des dépenses financières		43 691,69	44 472,86	44 472,86
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		205 591,69	248 872,86	248 872,86
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	39 197,00	39 611,00	39 611,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	39 197,00	39 611,00	39 611,00
13911	Etat et établissements nationaux	25 832,00	25 832,00	25 832,00
13912	Régions	7 917,00	7 917,00	7 917,00
13913	Départements	5 448,00	5 862,00	5 862,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		39 197,00	39 611,00	39 611,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		244 788,69	288 483,86	288 483,86

+

RESTES A REALISER 2014 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	65 268,66
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	353 752,52
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 908,15	134 161,28	134 161,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 908,15	134 161,28	134 161,28
Total des recettes financières		14 908,15	134 161,28	134 161,28
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		14 908,15	134 161,28	134 161,28
021	Virement de la section de fonctionnement	80 792,28	64 848,64	64 848,64
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	125 051,85	154 742,60	154 742,60
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.	101 358,01	132 686,01	132 686,01
28031	Amortissements des frais d'études	19 768,00	19 758,12	19 758,12
28051	Concessions et droits similaires	191,00	192,08	192,08
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 092,68	502,00	502,00
28184	Mobilier	1 642,16	1 604,39	1 604,39
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		205 844,13	219 591,24	219 591,24
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		205 844,13	219 591,24	219 591,24
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		220 752,28	353 752,52	353 752,52

+

RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	353 752,52
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2015
---	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV
	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains,	9 Action économique	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>												
<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	0,00	248 872,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 872,86
Equipements municipaux (2)		204 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 400,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	288 483,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 483,86
RAR N-1 et reports	0,00	65 268,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 268,66
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	353 752,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 752,52
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	134 161,28	219 591,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 752,52
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	134 161,28	219 591,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 752,52

## FONCTIONNEMENT

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains,	9 Action économique	TOTAL
<b>DEPENSES</b>												
Total dépenses de l'exercice	0,00	688 458,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 458,69
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	688 458,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 458,69
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	0,00	688 458,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 458,69
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	688 458,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 458,69

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	IV										TOTAL	
		01	0	1	2	3	4	5	6	7	8		9
		Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement services urbains, environnement	Action économique	
<b>INVESTISSEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>													
	Total dépenses d'investissement	0,00	353 752,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 752,52
	Dépenses réelles	0,00	314 141,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 141,52
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	0,00	65 268,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 268,66
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	65 268,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 268,66
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	44 472,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 472,86
1641	Emprunts en euros	0,00	44 472,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 472,86
20	Immobilisations incorporelles	0,00	199 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 400,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation c	0,00	141 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 400,00
2031	Frais d'études	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
2184	Mobilier	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>39 617,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 617,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	39 617,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 617,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	25 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 832,00
13912	Régions	0,00	7 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 917,00
13913	Départements	0,00	5 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 862,00
<b>RECETTES</b>													
	Total recettes d'investissement	134 161,28	219 591,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 752,52
	Recettes réelles	134 161,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 161,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	134 161,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 161,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	134 161,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 161,28
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>219 591,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>219 591,24</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	64 848,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 848,64
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	64 848,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 848,64

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	IV										TOTAL	
		01	0	1	2	3	4	5	6	7	8		9
		Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	154 742,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 742,60
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation c	0,00	132 686,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 686,01
28031	Amortissements des frais d'études	0,00	19 758,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 758,12
28051	Concessions et droits similaires	0,00	192,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192,08
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	502,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502,00
28184	Mobilier	0,00	1 604,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604,39

## FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement													
Dépenses réelles													
011	Charges à caractère général												
60612	Energie - Électricité	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60622	Carburants	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6064	Fournitures administratives	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6132	Locations immobilières	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
61551	Matériel roulant	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460,00
6226	Honoraires	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
6256	Missions	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6257	Réceptions	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	190 444,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 444,67
6218	Autre personnel extérieur	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275,00
64111	Rémunération principale	0,00	82 236,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 236,85
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
64118	Autres indemnités	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	26 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 700,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	432,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432,82
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	161 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 800,00
6531	Indemnités	0,00	76 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 800,00
6532	Frais de mission	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6555	Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)	0,00	42 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 600,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00	33 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 600,00
66	Charges financières	0,00	14 662,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 662,78
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	12 525,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 525,22
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00	-362,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-362,44
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
023	Dépenses d'ordre	0,00	219 591,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 591,24
023	Virement à la section d'investissement	0,00	64 848,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 848,64
023	Virement à la section d'investissement	0,00	64 848,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 848,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	154 742,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 742,60
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore	0,00	154 742,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 742,60

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV
	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>RECETTES</b>													
	Total recettes de fonctionnement	0,00	688 458,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 458,69
	Recettes réelles	0,00	648 847,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 847,69
74	Dotations, subventions et participations	0,00	648 847,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 847,69
74751	GFP de rattachement	0,00	648 847,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 847,69
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>39 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 611,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	39 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 611,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	0,00	39 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 611,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>688 458,69</b>	<b>688 458,69</b>
Dépenses de l'exercice	688 458,69	688 458,69
Dépenses à caractère général	101 960,00	101 960,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	190 444,67	190 444,67
012 Charges de personnel et frais assimilés	64 848,64	64 848,64
023 Virement à la section d'investissement	154 742,60	154 742,60
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 800,00	161 800,00
65 Autres charges de gestion courante	14 662,78	14 662,78
66 Charges financières		
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>688 458,69</b>	<b>688 458,69</b>
Recettes de l'exercice	688 458,69	688 458,69
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 611,00	39 611,00
74 Dotations, subventions et participations	648 847,69	648 847,69

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 02	
	020 Administration générale de la collectivité	
<b>CHAPITRES</b>		
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>688 458,69</b>	<b>688 458,69</b>
Dépenses de l'exercice	688 458,69	688 458,69
Dépenses à caractère général	101 960,00	101 960,00
011 Charges de personnel et frais assimilés	190 444,67	190 444,67
012 Charges de personnel et frais assimilés	64 848,64	64 848,64
023 Virement à la section d'investissement	154 742,60	154 742,60
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 800,00	161 800,00
65 Autres charges de gestion courante	14 662,78	14 662,78
66 Charges financières		
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>688 458,69</b>	<b>688 458,69</b>
Recettes de l'exercice	688 458,69	688 458,69
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 611,00	39 611,00
74 Dotations, subventions et participations	648 847,69	648 847,69

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>353 752,52</b>	<b>353 752,52</b>
Dépenses de l'exercice	0,00	288 483,86	288 483,86
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>288 483,86</b>	<b>288 483,86</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00	39 611,00	39 611,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	44 472,86	44 472,86
20 Immobilisations incorporelles	0,00	199 400,00	199 400,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	5 000,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>0,00</b>	<b>65 268,66</b>	<b>65 268,66</b>
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>65 268,66</b>	<b>65 268,66</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	65 268,66	65 268,66
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>134 161,28</b>	<b>219 591,24</b>	<b>353 752,52</b>
Recettes de l'exercice	134 161,28	219 591,24	353 752,52
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>134 161,28</b>	<b>219 591,24</b>	<b>353 752,52</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	64 848,64	64 848,64
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00	154 742,60	154 742,60
10 Dotations, fonds divers et réserves	134 161,28	0,00	134 161,28

## Sous-fonction 02

Sous-fonction 02	
020 Administration générale de la	
	353 752,52
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>353 752,52</b>
Dépenses de l'exercice	288 483,86
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>288 483,86</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	39 611,00
16 Emprunts et dettes assimilées	44 472,86
20 Immobilisations incorporelles	199 400,00
21 Immobilisations corporelles	5 000,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>65 268,66</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	
<b>DETAIL INVESTISSEMENT</b>	

Sous-fonction 02	
020	
Administration générale de la	
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>65 268,66</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investis	65 268,66
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>219 591,24</b>
Recettes de l'exercice	219 591,24
Non affectées aux opérations	219 591,24
021 Virement de la section de fonctionnement	64 848,64
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	154 742,60
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2015	Montant des tirages 2014	Montant des remboursements 2014		Encours restant dû au 01/01/2015
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51931 Lignes de crédit de trésorerie	13/01/2015	200 000,00	75 000,00	510,29	75 000,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		200 000,00	75 000,00	510,29	75 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)					497 500,00									
MON248795EUR/02					497 500,00									
18335/001/000	Caisse Française de Financement Local	17/07/2007		01/09/2008	90 000,00 F	F		4.55	4.67217		S	C	N	A-1
A29110TQ	SOCIETE GENERALE	09/11/2010		09/10/2011	120 000,00 F	F		3.39	3.27807		S	X	N	A-1
A29120W6	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	28/12/2011		25/09/2012	85 000,00 F	F		4.57	4.67893		T	P	N	A-1
A29130JK	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	20/12/2012		25/05/2013	102 500,00 F	F		3.51	3.62178		T	P	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	05/08/2013		25/09/2014	100 000,00 F	F		2.97	2.97		A	X	O	A-1
<b>Total général</b>					497 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		354 521,61					44 472,86	12 525,22	0,00	1 950,78
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		354 521,61					44 472,86	12 525,22	0,00	1 950,78
MON248795EUR/02	N	0,00		27 000,00	2,67	F	4,67217		9 000,00	1 140,91	0,00	276,03
18335/001/000	N	0,00		75 789,47	5,75	F	3,27807		12 631,58	2 461,92	0,00	494,10
A29110TQ	N	0,00		73 420,37	12,17	F	4,67893		4 582,68	3 277,52	0,00	52,43
A29120W6	N	0,00		87 046,88	8,08	F	3,62178		9 264,06	2 934,30	0,00	273,02
A29130JK	N	0,00		91 264,89	8,58	F	2,97		8 994,54	2 710,57	0,00	855,20
<b>Total général</b>		0,00		354 521,61					44 472,86	12 525,22	0,00	1 950,78

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat bonifiées	Dates des périodes minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)													
Option d'échange (C)													
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
Autres types de structures (F)													
TOTAL GENERAL		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

	IV
IV - ANNEXES	A2.4

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices en euros (1)	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecart d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecart d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours	5				
	Montant en euros	100,00%				
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros	354 521,61				
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

<b>SMI du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA</b>		<b>BP</b>	<b>2015</b>
---	--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	
	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	
<b>A2.5</b>	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, trimer, swaption).  
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP	2015
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux  
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 160,00€			22/11/2004
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	22/11/2004
Linéaire	2031 Frais d'études	5	22/11/2004
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3	22/11/2004
Linéaire	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	22/11/2004
Linéaire	2182 Matériel de transport	5	22/11/2004
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	22/11/2004
Linéaire	2184 Mobilier	10	22/11/2004
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	5	22/11/2004
Linéaire	2033 Frais d'insertion	5	12/12/2008

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	<b>A5</b>

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		84 083,86	84 083,86
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		44 472,86	44 472,86
1641	Emprunts en euros	44 472,86	44 472,86
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		39 611,00	39 611,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	39 611,00	39 611,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	84 083,86	0,00	D001 65 268,66	149 352,52

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		219 591,24	III 219 591,24
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		219 591,24	219 591,24
2802	Amortissement des immobilisations	132 686,01	132 686,01
28031	Amortissement des immobilisations	19 758,12	19 758,12
28051	Amortissement des immobilisations	192,08	192,08
28183	Amortissement des immobilisations	502,00	502,00
28184	Amortissement des immobilisations	1 604,39	1 604,39
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	64 848,64	64 848,64

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)(5)	Solde d'exécution R001 (3)(5)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	219 591,24	0,00	0,00	134 161,28	353 752,52

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 149 352,52
Ressources propres disponibles	IV 353 752,52
<b>Solde</b>	V = IV - II (4) + 204 400,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilés			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

### A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)



84092 Code INSEE	SM du Bassin de Vie d'Avignon Budget SMBVA	BP	2015
---------------------	---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	<b>DEPENSES (a)</b>				
	Dépenses nettes (a-c)				
	<b>RECETTES (b)</b>				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
(7) Indiquer le chapitre

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA		BP	2015
---	--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
(5) Taux annuel, tous frais compris.  
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>648 847,69</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>0,00%</b>
---	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP	2015
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.  
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/2015	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>33 600,00</b>	<b>33 600,00</b>	<b>33 600,00</b>
Au profit d'organismes privés					33 600,00	33 600,00	33 600,00
2015	Cotisation	AGENCE D'URBANISME RHONE AVIGNON VAUCLUSE	1	12	33 600,00	33 600,00	33 600,00
<b>TOTAL</b>					<b>33 600,00</b>	<b>33 600,00</b>	<b>33 600,00</b>

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

**IV - ANNEXES**

	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		2	0	2	2	0	2
Attaché	A	0	0	0	0	0	0
Directeur Territorial	A	0	0	0	0	0	0
Directeur territorial	A	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1	0	1	1	0	1
Ingénieur	A	0	0	0	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		3	0	3	3	0	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.  
 (2) Catégories : A, B ou C.  
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.  
 (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
 ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).  
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP	2015
---	----	------

#### IV - ANNEXES

	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS: Médico-social.

MT: Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT: Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR: missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a: article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-b: article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa: accroissement saisonnier d'activité.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2: vacances temporaire d'un emploi.

3-3-1\*: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\*: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\*: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\*: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\*: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

36: article 36 travailleurs handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'élus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 36 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (2)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						



Nombre de membres en exercice : 31  
 Nombre de membres présents : 18  
 Nombre de suffrages exprimés : 18  
 VOTES : Pour : 18  
 Contre : -  
 Abstentions : -

15.04.15

Date de convocation : 25 Mars 2015

Présenté par Monsieur Christian RANDOULET, Président, et délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session de Comité Syndical,  
 A Le Pontet, le 3 Avril 2015

Les membres de l'assemblée délibérante,

Cécile HELLE - Avignon	André CASTELLI - Avignon	Renée JULIEN - Caumont	Guy MOUREAU - Entraigues	Daniel BELLEGARDE - Jonquerettes
Christian RANDOULET - Les Angles	Joël GRANIER - Morières	André ROCHE - Pujaut	Patrick SANDEVOIR - Rochefort du Gard	Jean FAVIER - St Saturnin Les Avignon
Georges BEL - Saze	Jacques DEMANSE - Sauveterre	Joël GUIN - Vedène	Michel PONCE - Velleron	Xavier BELLEVILLE - Villepeuve Lez Avignon
Michel PERRAND - Bédarrides	Didier CHARLUT - Caderousse	Claude AVRIL - Chateauneuf du Pape	Jean-Pierre FENOUIL - Courthézon	Louis BISCARRAT - Jonquières
Marie-France LORHO - Orange	Thierry LAGNEAU - Sorgues	Xavier MARQUOT - Orange	Christian GROS - Monteux	Michel TERRISSE - Althen des Paluds
Pierre GABERT - Pernes les Fontaines	Michel MUS - Monteux	Patrick MANETTI - Roquemaure	Eric MOUTAFIS - Montfaucon	Philippe GAMARD - St Laurent des Arbres
Michel ANASTASY - St Laurent des Arbres				

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture de Vaucluse

Le : 15/04/15 et de la publication le : 15/04/2015  
 A Le Pontet le 15/04/2015

Le Président, Christian RANDOULET



## SOMMAIRE

### I. Informations générales

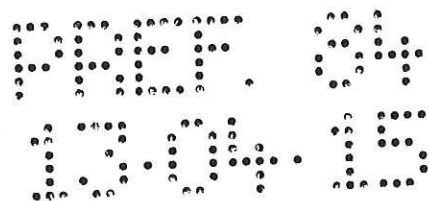
- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
 p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles



IV – AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.16	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.21	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.22	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.24	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.25	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.27	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.28	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.29	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.31	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.32	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.33	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.34	A4 - Etat des provisions	X	
p.35	A5 - Etalement des provisions	X	
p.36	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.37	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.38	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.39	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.40	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.41	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
p.42	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.43	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.44	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.45	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.46	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.47	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.48	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.49	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.50	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.51	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.52	C1 - Etat du personnel	X	
p.54	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.55	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.56	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.57	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.58	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.59	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.60	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)